

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-215

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1108515-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

	Conseil du 6 juin 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	N° 2025-215

Economie de proximité - Soutien à l'association Bordeaux mon commerce pour la mise en œuvre d'actions d'animation et de promotion du commerce et de l'artisanat de proximité - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de préserver et de soutenir l'équilibre commercial de son territoire, Bordeaux Métropole a pour objectif de renforcer la dynamique et l'animation de son tissu commercial du quotidien. À cet effet, la Métropole a intégré dans son Schéma de développement économique un volet « économie de proximité », à la fois volontariste et innovant.

Cette feuille de route stratégique inclut la mise en place d'une offre de services dédiée aux territoires des communes membres et prévoit notamment de promouvoir le tissu commercial local et d'accompagner les associations de commerçants et d'artisans. Il s'agit en effet de soutenir la dynamique de proximité en donnant de la visibilité au tissu commercial du quotidien et en soutenant les volontés associatives, notamment pour la création et le fonctionnement des associations, l'ingénierie de leurs projets d'animation et leurs actions de promotion.

Parallèlement, l'association **Bordeaux mon commerce** s'est donné pour mission de soutenir, dynamiser et promouvoir le commerce de proximité, en créant des synergies entre commerçants et artisans de Bordeaux et des communes environnantes. Forte de son expérience dans l'organisation d'animations commerciales, Bordeaux mon commerce s'appuie sur son expertise pour mettre en valeur le commerce indépendant et pour aider les associations dans leur structuration et la réalisation de leurs projets événementiels.

Aussi, pour mener à bien ses actions, Bordeaux mon commerce sollicite depuis plusieurs années le soutien de Bordeaux Métropole.

En 2024, l'association a bénéficié d'une aide financière de la Métropole d'un montant de 39 000 €, pour mettre en œuvre deux actions fortes :

1.Accompagnement des associations de commerçants : Bordeaux mon commerce a soutenu les associations des communes d'Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Bruges, Carbon Blanc, Villenave d'Ornon et Saint-Médard-en-Jalles, dans l'organisation d'événements commerciaux tels que le marché de Noël à Saint-Médard-en-Jalles et Ambarès-et-Lagrave, ou encore la campagne Octobre Rose. Également, grâce à la motivation et aux conseils de Bordeaux mon commerce, plusieurs nouvelles associations de commerçants et artisans ont vu le jour tandis que d'autres ont été relancées.

2.Promotion du commerce local : Pour valoriser les commerces des centres-villes de Bègles, Bruges et Carbon Blanc, Bordeaux mon commerce a organisé la venue d'un(e) influenceur(se) qui a réalisé la promotion de leurs commerces indépendants auprès d'une large communauté en ligne. Cette action a eu des retombées positives, comme en témoignent les retours de satisfaction des communes concernées ainsi que les statistiques des publications des vidéos et des post sur les réseaux sociaux.

Le travail réalisé par Bordeaux mon commerce a donc permis de faire naître et de consolider plusieurs associations existantes, de leur apporter un appui technique et logistique efficace et de promouvoir le commerce local de trois centres-villes métropolitains.

Le bilan de ces opérations 2024 fait apparaître un total de dépenses réalisées de 60 991 € TTC subventionnées par Bordeaux Métropole à hauteur de 64%.

Pour 2025, l'association Bordeaux mon commerce souhaite poursuivre les actions engagées afin d'amplifier la dynamique amorcée.

Cependant compte tenu des contraintes budgétaires de la Métropole, la priorité est donnée cette année à l'accompagnement des associations de commerçants :

1. Renouvellement du soutien aux associations de commerçants :

L'association prévoit d'élargir son action en 2025 en accompagnant sept associations (hors Bordeaux). Ces actions incluront des campagnes de communication, notamment sur les réseaux sociaux, ainsi que l'organisation de grands événements commerciaux (braderies, marchés de Noël éco-responsables, Octobre Rose, etc.). Le volume de travail estimé pour chaque association reste similaire à l'année précédente, avec environ 180 heures par an et par association.

2. Valorisation des centres-villes :

Cette année encore, Bordeaux mon commerce a prévu de mettre en avant les commerces d'un centre-ville d'une commune de la Métropole (hors Bordeaux) en collaborant avec un(e) influenceur(se). Celui-ci(elle) déambulera dans les commerces du centre-ville sélectionné pour valoriser leur attractivité auprès de sa communauté. Cette action nécessitera une préparation minutieuse (ciblage des commerces, négociation et validation du contenu).

La conduite de ces différentes actions mobilisera le budget de Bordeaux mon commerce pour un montant prévisionnel global de 63 351 € TTC. Sur cette base, Bordeaux mon commerce a sollicité le soutien de Bordeaux Métropole pour un montant de 37 000 €.

Programme d'actions 2025	Coûts/dépenses	Subventions		Participations	
		Bordeaux Métropole		Bordeaux mon commerce	Autres
	€ T.T.C	€	%	€	
Soutien aux associations de commerçants de la métropole	55 535 €	35 000 €	63%	11 535 €	9 000 €
Valorisation des centres-villes	7 816 €	2 000 €	26%	5 816 €	0 €
TOTAL	63 351 €	37 000 €	58%	17 351 €	9 000 €

Compte tenu de la réussite des actions de 2024 et du programme d'action 2025, il est proposé d'autoriser le versement par Bordeaux Métropole d'une subvention de 37 000 € (soit 58% de la dépense prévisionnelle).

Les conditions de versement de cette subvention sont précisées dans la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L 16611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2021/603 du 25 novembre 2021 du Conseil de Bordeaux Métropole adoptant le Schéma de développement économique métropolitain,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande de subvention n° 2025-00026 formulée par l'association Bordeaux mon commerce en juillet 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le financement sollicité par Bordeaux mon commerce pour le développement de l'attractivité des commerces et des centres-villes correspond aux objectifs de Bordeaux Métropole pour favoriser la dynamique de son tissu des entreprises de proximité,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'association Bordeaux mon commerce la somme de 37 000 € pour l'accompagnement et le développement des associations de commerçants et artisans et pour la valorisation des commerces locaux sur les communes de la Métropole, sur la base d'un budget de dépenses prévisionnel global de 63 351 € TTC,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de versement de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------